

Cahors, le 28 juillet 2022

Objet : Demande de réinscription pour l'année scolaire 2022-2023.

Chers élèves, Chers parents d'élèves,

Veillez trouver ci-dessous les différentes démarches concernant les réinscriptions des élèves au conservatoire pour la prochaine année scolaire 2022/2023.

1^{ère} étape : Réinscription administrative entre le 23 et le 26 août 2022 pour la Musique et le Théâtre

Cette réinscription se fait à l'aide du formulaire ci-joint, (pour rappel, 1 formulaire par élève) que vous devez compléter et retourner au conservatoire au plus tard **le vendredi 26 août** avec les pièces justificatives listées ci-dessous :

- Justificatif de domicile **récent** (moins 3 mois) quittance de loyer, gaz, électricité ou eau ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité ;
- Photo d'identité
- Pour les élèves suivant un cursus CHAM ou CHAT, un certificat de scolarité ou une copie de la dérogation accordée

Pour tout renseignement, une permanence administrative est mise à votre disposition du lundi au vendredi de 14h à 18h du 22 au 26 août. Vous pouvez également prendre un rendez-vous pour finaliser votre demande de réinscription pendant cette même période.

Le formulaire de réinscription est disponible sur le site internet du Grand Cahors.

2^{ème} étape : Confirmation de votre réinscription pour la Musique et le Théâtre

Si votre dossier est complet, un courrier de confirmation de votre inscription vous sera envoyé **par mail**.

Ce courrier comprendra :

- Le livret scolaire comportant tous les renseignements de l'élève ainsi que les horaires des cours collectifs; si toutefois les horaires proposés ne vous convenaient pas, nous étudierons ensemble une solution.
- L'appel à cotisation;
- Le planning des rencontres élèves/professeurs qui auront lieu entre le 5 et le 8 septembre 2022; ce planning sera affiché au conservatoire à partir du Samedi 3 septembre 2022 et mis en ligne sur le site internet du Grand Cahors.
- Les horaires de cours de formation musicale et de pratique collective seront également consultables à partir du 3 septembre au conservatoire ou sur le site internet du Grand Cahors.

<https://cahorsagglo.fr/le-conservatoire-de-musique-et-theatre>

3^{ème} étape : Reprise des cours et règlement des cotisations pour la Musique et le Théâtre

Les cours reprendront le 19 septembre 2022.

Les factures vous seront adressées pendant les vacances de Toussaint. Le règlement se fait directement auprès du Trésor Public de Cahors, situé rue Victor Hugo. Aucun chèque ne doit être déposé ou envoyé au Conservatoire.

Informations complémentaires et rappels concernant l'enseignement de la musique au conservatoire :

En fin d'année, pendant les conseils de classe, les professeurs ont inscrit chaque élève dans la pratique collective en lien avec sa pratique instrumentale et ses besoins d'apprentissages. La pratique orchestrale est donc prioritaire pour la famille des cordes frottées et des vents.

Je rappelle également aux adultes inscrits dans une discipline instrumentale au conservatoire qu'il est obligatoire de participer à une pratique collective. Les cours de formation musicale le sont également quand le professeur d'instrument estime que cela est nécessaire.

Ces pratiques conseillées seront donc renseignées sur le livret scolaire qui vous sera adressé au moment de la confirmation de votre inscription.

Le secrétariat reste à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Dans l'attente de vous rencontrer en cette prochaine rentrée, je vous souhaite un bel été et vous prie de recevoir, Chers élèves, Chers parents d'élèves, mes meilleures salutations.

Doris CAPITAL
Directrice du Conservatoire